Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4085

commission principale :	déplacements et urbanisme
commune (s) :	Saint Priest
objet :	**Ex-PAE de Mi-Plaine - Lancement des procédures de consultation pour les opérations de voiries voie nouvelle (VN) 1 et secteur Pelossier - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement du secteur économique de Mi-Plaine, structuré par la route de Grenoble (RN 6) et situé à l'ouest de la rocade "est", a été approuvé par la délibération du conseil de Communauté n° 1989-5732 en date du 30 janvier 1989 pour permettre la réalisation des infrastructures nécessaires à l'accueil d'activités nouvelles et requalifier les voiries existantes où sont déjà installées de nombreuses entreprises.

Il s'agissait initialement de 165 hectares de terrain dont 65 hectares étaient déjà desservis par quatre kilomètres de voies à requalifier dans le cadre du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et 100 hectares de nouveaux terrains disponibles desservis par des voies nouvelles définies par un schéma d'aménagement global établi par l'Agence d'urbanisme, en accord avec les Collectivités, qui proposait un maillage des voies existantes assurant ainsi une trame de desserte nouvelle répondant aux besoins des entreprises du secteur.

Ce PAE a été modifié le 31 octobre 1996 afin d'intégrer l'emprise de la future voie satolienne et le tracé de l'allée des parcs devant relier qualitativement les différents secteurs de développement de Mi-Plaine à la Porte des Alpes (délibération n° 1996-1130).

A la suite d'un jugement du Tribunal administratif, il a été mis fin au secteur de participation par la délibération n° 2002-0661 en date du 9 juillet 2002. Par cette même délibération, le conseil de Communauté a approuvé la poursuite des voies inscrites au plan d'occupation des sols (POS) pour leur importance en terme de structuration de la trame viaire du secteur de Mi-Plaine. Il s'agissait :

- de la requalification de la RN 6, aujourd'hui réalisée,
- de la VN 1 : prolongement de la rue Monseigneur Ancel afin de réaliser son débouché sur la RN 6,
- du secteur Pelossier : élargissement de la rue du Progrès sud et du chemin du Lortaret, raccordement définitif de la rue Urbain Leverrier avec le chemin du Lortaret.

Le montage opérationnel est le suivant :

- la VN 1 réalisée en maîtrises d'ouvrage et d'œuvre Communauté urbaine, subdivision voirie VTPE. Le projet prévoit l'aménagement d'une voie nouvelle de 750 mètres linéaires qui se divise en deux tronçons : une section sud d'une largeur de chaussée de quatre mètres qui sera en sens unique, bordée d'accotements plantés, d'un trottoir réservé aux deux roues coté "est" et aux piétons coté ouest ; une section nord d'une largeur de chaussée de 6,5 mètres à double-sens de circulation également bordée d'accotements plantés, d'un trottoir réservé aux deux roues coté "est" et aux piétons coté ouest. Ces deux sections sont raccordées par une plate-forme de retournement. Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de voirie (lot n° 1) pour la réalisation de la VN 1.

La réalisation des travaux, estimés à 1 693 605 € TTC, est allotie de la façon suivante :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux de plantations,
- lot n° 3 : travaux de serrurerie,
- lot n° 4 : travaux de fourreaux urbains,
- lot n° 5 : travaux de signalisation horizontale,
- lot n° 6 : mission de coordination-sécurité,
- lot n° 7 : travaux de récolement,
- lot n° 8 : divers (actualisation, révisions), imprévus.

Les prestations du lot n° 1 pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics. Les prestations des lots n° 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 pourraient être exécutées dans le cadre des marchés à bons de commande, passés à cet effet par la Communauté urbaine.

Elle pourrait être réalisée de juin 2007 à décembre 2008 ;

- le secteur Pelossier, réalisé en maîtrises d'ouvrage et d'œuvre Communauté urbaine, voirie études Vico. Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux d'aménagement de voirie de la rue du Progrès sud, du traitement du débouché de la rue Urbain Leverrier sur le chemin du Lortaret et du redimensionnement du chemin du Lortaret, à Saint Priest. Les prestations font l'objet des deux lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire et sont estimées à 2 030 000 € TTC :

- lot n° 1 : voirie
- lot n° 2 : plantations.

Les prestations des lots n° 1 et 2 pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Une partie des travaux concerne des clôtures pour le compte de tiers. Le montant de ces travaux sera en fonctionnement, il s'agit de 60 000 € TTC. Le reste sera en investissement, il s'agit de 1 970 000 € TTC.

Elle pourrait être réalisée de juin 2007 à décembre 2008.

Le cadrage financier est le suivant :

Identification des dépenses pour l'opération n° 0071	**Budget prévu en 2002**	**Dépenses réalisées et estimées**	**Autorisation de programme complémentaire**
AP 01	4 005 400 €		
VN 1 foncier		263 000 €	
VN 1 voirie (lots n° 1 à 8)		1 693 605 €	
Pelossier foncier		195 000 €	
Pelossier voirie (lots n° 1 et 2)		2 030 000 €	
total des travaux		4 181 605 €	
dépenses engagées au 14 mars 2007		1 959 850 €	
total	**4 005 400 €**	**6 141 455 €**	**2 136 055 €**

dépenses diverses imprévues évaluées à 10 %			213 605 €
total autorisation de programme complémentaire			2 349 660 €
travaux sur budgets annexes pour information VN 1 eau et assainissement sur **AP 11 et AP 12**		574 024 €	

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 2 avril 2007 et du Bureau le 16 avril 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des procédures de consultation pour les opérations de voiries voie nouvelle (VN) 1 et secteur Pelossier à Saint Priest.

2° - L'autorisation de programme, individualisée le 18 mars 2002 pour l'opération n° 71 - Saint Priest : ex-PAE Mi-Plaine, est complétée pour un montant de 2 349 660 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 1 349 660 € en 2007
- 1 000 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,